

Bilan scientifique du PFR

« Approche interculturelle du notariat latin, perspectives franco-allemandes »

Le projet *Approche interculturelle du notariat latin, perspectives franco-allemande* (ci-après *Projet*) a pris la forme, comme convenu, de cinq manifestations scientifiques, au cours d'une période située entre fin 2021 et fin 2023. Il donne lieu, en outre, à un travail de publication d'Actes, qui est en cours d'élaboration.

Le projet a permis le croisement des personnes et des connaissances : croisement des cultures et des systèmes de pensée, croisement des disciplines, croisement entre générations de chercheurs, croisement entre théoriciens et praticiens.

Le bilan est très positif à plusieurs points de vue.

- Sur le plan de la construction des relations scientifiques et institutionnelles franco-allemandes, entre chercheurs et entre structures de recherches :

Le *Projet* a fait travailler ensemble les structures administratives et de recherche de quatre universités, sur un territoire transfrontalier franco-allemand ; deux en France (*Université de Lorraine* et *Université de Strasbourg*) et deux en Allemagne (*Université de Heidelberg* et *Université de Sarrebruck*) et cinq facultés, puisque l'Université de Lorraine comprend deux facultés de droit (Nancy et Metz), ayant chacune accueilli une des cinq manifestations. Ces structures qui ne travaillent globalement pas ensemble ont ainsi noué un partenariat potentiellement porteur pour l'avenir. (Une autre conférence organisée à Heidelberg en 2023, hors *Projet*, a ainsi par exemple été l'occasion d'inviter des étudiants français et les contacts en ce sens tendent à se pérenniser avec d'autres porteurs de projets).

Le *Projet* a fait intervenir 65 contributeurs (hors propos d'accueil ou propos d'introduction fournis par les autorités responsables dans chacune des 5 facultés) qui se sont donc rencontrés et ont pu échanger leurs informations, idées et points de vue.

Ces échanges ont eu lieu exclusivement en français ou en allemand ; jamais en anglais, ce qui est notable, au regard de la tendance forte rencontrée aujourd'hui dans le monde juridique international. Une traduction simultanée a été mise en place (avec système casque-audio) à chacune des 5 manifestations.

- Sur le plan du public touché par ce projet franco-allemand financé par le CIERA :

Le nombre des participants a été relativement élevé, puisque ce sont autour de 400 personnes au total qui ont pu bénéficier des travaux du *Projet*. La diversité des personnes composant le public a été l'un des atouts. Se sont rencontrés chercheurs confirmés, étudiants et acteurs professionnels. Le *Projet* a participé à promouvoir l'inscription des mastérants et doctorants dans les travaux, essentiellement par la participation à l'organisation des manifestations et même – mais malheureusement de manière trop rare – à la participation au contenu fourni au public lors des manifestations ou la publication de recensions dans les Cahiers du CIERA.

- Sur le plan politique et institutionnel :

L'un des mérites du *Projet* aura été de montrer la possibilité et la pertinence, dans les disciplines juridiques, d'un partenariat franco-allemand, dans lequel certains, malheureusement, ont parfois cessé de croire. En dépit de racines largement communes, les cultures juridiques et universitaires en France et en Allemagne rendent trop souvent problématique cette coopération. Les modèles d'enseignement universitaire y sont forts différents et ceci se répercute sur l'approche générale de la recherche en Droit. La méconnaissance du système de l'autre apparaît d'ailleurs une source majeure de difficultés.

- Sur le fond :

Le *Projet* est parvenu à défendre une ouverture à l'interdisciplinarité. Dans le domaine du droit comparé franco-allemand nous savions que c'était un défi. L'interdisciplinarité semble en effet aujourd'hui beaucoup mieux comprise et acceptée par les juristes français que par les juristes allemands, attachés à une approche très technique et normativiste du Droit. Ce fait est indiscutable, et pourtant Littérature, Histoire, Economie, Sociologie et Droit (privé, public et histoire du droit) ont pu ainsi dialoguer, en français et en allemand, de manière remarquable.

La valeur scientifique des fruits du *Projet* s'est manifestée doublement : à la fois sous l'aspect de l'originalité des recherches exposées et par l'angle choisi de la comparaison des approches française et allemande.

Un des défis rencontrés par le *Projet* a été le caractère particulièrement professionnel du sujet central abordé. Le « notariat latin » est encadré par des ordres professionnels vigilants à la communication autour de leur profession, aux réformes institutionnelles qui pourraient les toucher ou aux perspectives d'évolutions droit notarial substantiel. Ces institutions (Conseil Supérieur du Notariat (CSN), Chambre fédérale du notariat (BNotK), Conseil des Notaires de l'Union européenne (CNUE)...) ont accepté de collaborer sur certains sujets (Fonction de notaire ; Réforme du droit des successions ; Déontologie...).

L'ensemble de ce travail de recherche interdisciplinaire aura permis d'établir un bilan comparatif jusqu'alors inédit. Il a offert une première estimation de la valeur culturelle, historique et sociologique, économique et juridique de l'institution particulière que constitue le « notariat latin » et d'interroger sur la pertinence du maintien de ce modèle mais aussi des possibilités de son évolution.